

**COMPTES DE LA
FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE**

Bilan au 31 décembre 1956

ACTIF	PASSIF
Fr. s.	Fr. s.
Avoir disponible à la Banque Nationale Suisse . . .	Capital inaliénable
40.872,12	1.028.252,52
Fonds publics : créances inscrites au livre de la Dette de la Confédération suisse et titres déposés à la Banque Nationale Suisse (valeur d'estimation au 31 déc. 1956)	Fonds de réserve statutaire
1.104.169,50	89.676,45
	CICR : son avoir en compte courant
	27.112,65
1.145.041,62	1.145.041,62

*Compte de recettes et dépenses de l'année 1956*¹

DOIT (charges)		AVOIR (produits)	
	Fr. s.		Fr. s.
Droits de garde des titres et frais de revision	235,—	Revenus des titres perçus en 1956 .	31.955,75
Attribution statutaire au fonds de réserve (15% des revenus de 1956)	4.758,10		
Bonification au Comité international de la Croix-Rouge du solde des revenus de 1956 (art. 7 des statuts)	26.962,65		
	<u>31.955,75</u>		<u>31.955,75</u>

¹ Ces comptes ont été vérifiés par la Société fiduciaire romande OFOR S.A. à Genève, et reconnus exacts par son rapport du 7 février 1957.

**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1956 DE FONDS
GÉRÉS PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL**

FONDS AUGUSTA

Bilan au 31 décembre 1956 ¹

ACTIF		PASSIF	
	Fr. s.		Fr. s.
Avoir à la Banque Nationale Suisse	16.522,80	Capital inaliénable	100.000,—
Titres déposés à la Banque Nationale Suisse (valeur d'estimation au 31 déc. 1956)	130.760,—	Réserve pour fluctuations de cours	14.803,65
	<u>147.282,80</u>	Créanciers	16.210,75
		Fonds disponibles au 31 déc. 1956	16.268,40
			<u>147.282,80</u>

Compte de recettes et dépenses de l'année 1956

DOIT (charges)		AVOIR (produits)	
	Fr. s.		Fr. s.
Droits de garde et frais de revision	257,75	Solde actif au 31 déc. 1955 reporté à nouveau . . .	46.718,90
9 ^e distribution selon 413 ^e circulaire du 16 oct. 1956 . .	34.000,—	Revenus des titres perçus en 1956 .	3.807,25
Solde actif disponible au 31 déc. 1956	16.268,40		
	<u>50.526,15</u>		<u>50.526,15</u>

¹ Ces comptes ont été vérifiés par la Société fiduciaire romande OFOR S.A. à Genève, et reconnus exacts par son rapport du 7 février 1957.